

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-6-19

Séance du vendredi 6 novembre 2009

### **PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (RÉPARTITION DE CRÉDITS- C731)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2009, aux associations qui suivent :
  - ARIENA Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace : 2.900 €
  - Alsace Nature Région : 1.000 €

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 65/6574/738 en fonctionnement  
LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions